

**PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL DU 3EME ARRONDISSEMENT
DU 13 SEPTEMBRE 2016**

- **Désignation** d'un Secrétaire de Séance : Mme Lucie BRIATTE, Adjointe au Maire du 3^e arrondissement
- **Appel** nominal.
- **Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2016 : adopté à l'unanimité**

Rapports

Vote des Rapports

- 1 - 25006 - Dotations aux arrondissements pour l'année 2017
- 2 – 24746 - Fixation des contributions liées à la mise à disposition de locaux et de matériel de vote de la Ville de Lyon lors d'organisation de primaires de partis politiques
- 3 – 24633 - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'ordre des avocats du barreau de Lyon, sis 42 rue de Bonnel à Lyon 3e, pour la réalisation de consultations d'avocats dans les mairies d'arrondissement - Approbation et autorisation de signature d'une convention annuelle mixte
- 4 – 24862 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 6 000 euros en faveur de l'Association Société Lyonnaise pour l'Enfance et l'Adolescence "SLEA" pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants "Les Lucioles", sis 17 rue Saint Antoine à Lyon 3e, pour l'achat de mobilier et attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire relative à l'augmentation de 8 places - Approbation et autorisation de signature d'une convention cadre, d'une convention d'occupation des locaux et d'une convention d'application
- 5 – 24860 - Attribution de la seconde tranche des subventions de fonctionnement 2016 aux associations gestionnaires d'équipements de petite enfance, pour un montant total de 3 379 350 euros – Approbation du modèle de convention d'application financière.
- 6 – 24768 - Attribution de subventions de fonctionnement général (2e tranche) aux 9 maisons de l'enfance et à l'Entraide Pierre Valdo - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires
- 7 – 24766 - Attribution de subventions de fonctionnement général -2e tranche- aux 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon et à l'Arche de Noé au titre de l'année 2016 - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires
- 8 – 24765 - Attribution de subventions de fonctionnement général -2e tranche- aux 12 MJC de Lyon et à l'Association "Com'expression", au titre de l'année 2016 - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires
- 9 – 24937 - Attribution de subventions à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières – Programmation complémentaire
- 10 – 24513 - Attribution d'une subvention de 65 800 euros au Collectif des Associations de Développement en Rhône-Alpes (CADR), 215 rue de Vendôme à Lyon 3e, pour son programme d'actions relatif à la Semaine de la Solidarité Internationale 2016
- 11 – 24762 - Programmation 2016 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise - Demande de cofinancement des postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et des actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon - Demande de cofinancement des postes au titre de la mission de coopération culturelle et du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance
- 12 – 24428 - Approbation de la convention d'utilisation du Fichier commun de la demande locative sociale du Rhône et de la convention avec le Préfet du Rhône précisant les conditions d'enregistrement de la demande de logement locatif social.
- 13 – 24865 - Attribution de subventions à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicaps au titre de l'année 2016, pour un montant total de 29 032 euros
- 14 – 24846 - Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 17 500 euros à des associations œuvrant dans le domaine de la santé publique

15 – 24764 - Attribution d'une subvention d'investissement de 90 000 euros au groupement d'intérêt public "Maison de l'emploi et de la formation de Lyon", pour la relocalisation de ses activités mutualisées avec celles de la Mission locale de Lyon et de l'Association ALLIES, dans les locaux sis 24 rue Rognon à Lyon 7e – Approbation et autorisation de signature de la convention d'investissement afférente – Opération n° 07075592 et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-2, programme 00008

16 – 24750 - Attribution de subventions pour un montant total de 9 500 euros à différents projets de consommation responsable portés par des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire

17 – 24957 - Demande d'autorisation présentée par la société SAFRAN LANDING SYSTEMS en vue de modifier et d'améliorer les process industriels de l'établissement situé 7, avenue Bel-Air à Villeurbanne

18 – 24902 - Programmation PEDT 2016-2017 : temps scolaire, périscolaire, CEL/CLAS/REAPP

19 – 24901 - Crédits aux écoles – Réévaluation du forfait des Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants - UPE2A

20 – 24892 - Autorisation de signer avec la Métropole de Lyon et le Collège Raoul Dufy une convention cadre relative à la gestion du patrimoine mobilier et immobilier du bâtiment accueillant le Collège Raoul Dufy et l'Ecole primaire Mazonod, sis 74 et 74 bis rue Mazonod à Lyon 3e – EI 03003

21 – 24083 - Attribution de subventions au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2016, pour un montant total de 95 750 euros

22 – 24984 - Bibliothèque Part-Dieu - Remplacement du groupe électrogène - 30 boulevard Marius Vivier Merle à Lyon 3e - Opération n° 03047638 – Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2, programme n° 20005

23 – 24788 - Enveloppe lieux de spectacles et autres lieux culturels - Attribution de subventions d'équipement pour un montant global de 245 000 euros à des structures de création et de diffusion artistique - Approbation de conventions d'application entre la Ville de Lyon et diverses associations

24 – 24772 - Attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'Association "La Caravane des dix mots" sise 17 bis rue Saint Eusèbe à Lyon 3e, pour son programme d'actions pour l'année 2016

25 – 24355 - Attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'Association pour les Echanges et la coopération entre Lyon et Erevan -Arménie-, "APECLE", sise 7 rue Major Martin à Lyon 1er, pour son programme d'actions 2016

26 – 24849 - Dénomination de la nouvelle médiathèque Lacassagne à Lyon 3e : Médiathèque Marguerite Yourcenar

27 – 24760 - Attribution de subventions dans le cadre du soutien à des associations de jeunesse pour

28 – 24802 - Les Lions du Sport - Attribution de subventions aux associations sportives de proximité

29 – 25010 -Modification de la délibération n° 2016/2167 du 6 juin 2016 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SEMCODA, pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 610 000 euros - Opération : acquisition de l'usufruit locatif de 9 logements PLS situés 12, rue d'Arménie à Lyon 3°

30 – 24953 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 965 933 euros - Opération : acquisition, amélioration de 19 logements (14 logements PLUS et 5 logements PLAI) situés 42, avenue Félix Faure à Lyon 3e

31 – 24950 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 743 104 euros - Opération : acquisition, amélioration de 56 logements (42 logements PLUS et 14 logements PLAI) situés 15-33, rue Desaix à Lyon 3e

32 – 24944 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 320 000 euros - Opération : ravalement des façades et réfection des clôtures d'une résidence de 39 logements PLS situés 2 et 2 bis, rue du Dauphiné à Lyon 3e

33 – 24941 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 290 000 euros - Opération : ravalement des façades d'une résidence de 60 logements PLS situés 84, rue du Dauphiné à Lyon 3e

34 – 24926 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 5 062 306 euros - Opération : acquisition, amélioration de 118 logements (48 logements PLUS, 35 logements PLAI et 35 logements PLS) situés 118, rue Chaponnay à Lyon 3°

35 – 24640 - Lyon 3ème, 7ème et 9ème - Mise en vente de quatre biens immobiliers par adjudication dans le cadre d'une stratégie de valorisation patrimoniale – EI 03028 – EI 03311 – EI 07278 – EI 09001 N° Inventaire 03028A001, 03311A001, 07278A001, 09001M00, 09001T001

Questions diverses.

SEANCE DU : 13 septembre 2016

SAISINE DU : 29 août 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 14 septembre 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL : 07 septembre 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT EN EXERCICE AU

JOUR DE LA SEANCE : 36

PRESIDENT : M. Thierry PHILIP, Maire du 3^{ème} arrondissement

SECRETAIRE : Mme Lucie BRIATTE, Adjointe au Maire du 3^{ème} arrondissement

Présents : Thierry PHILIP, Abdel ACHACHE, Martine ELBAHAR, Laurent PEISER, Catherine PANASSIER, Fabrice VIDAL, Fabienne SERAPHIN, Dominique HITZ, Claudine RICHNER, Yann BEN HAYOUN, Maud ROY, Jean-François BEL, Lucie BRIATTE, Antoinette BLEY, Françoise CHEVALLIER, Jérôme MALESKI, Guy CORAZZOL, Ali KISMOUNE, Fouziya BOUZERDA, Nathalie ROLLAND-VANNINI, Nora BERRA, Pierre BERAT, Rolland JACQUET, Pierre HEMON, Pascale COCHET, Amandine BARIOZ PLANCHE, Patrick HUGUET, Lionel LASSAGNE, Mohamed-Hanafi BENZAOUI.

Absents excusés : Pierre FRONTON, Georges KEPENEKIAN, Anne BRUGNERA, Gilles VESCO, Ludivine PIANTONI, Céline BOS, Romain VAUDAN.

Dépôts de pouvoirs : Pierre FRONTON et Anne BRUGNERA donnent pouvoir à Nathalie ROLLAND-VANNINI et Thierry PHILIP pour les représenter et voter en leur nom.

Pierre FRONTON absent de la délibération n° 455 à la délibération n° 489

Georges KEPENEKIAN absent de la délibération n° 455 à la délibération n° 489

Gilles VESCO absent de la délibération n° 455 à la délibération n° 489

Céline BOS absente de la délibération n° 455 à la délibération n° 489

Romain VAUDAN absent de la délibération n° 455 à la délibération n° 489

Martine ELBAHAR absente de la délibération n° 471 à la délibération 472

Guy CORAZZOL absent de la délibération n° 475 à la délibération 489

Ali KISMOUNE absent de la délibération n° 471 à la délibération 472

Anne BRUGNERA absente de la délibération n° 455 à la délibération 468

Ludivine PIANTONI absente de la délibération n° 455 à la délibération 461

Le nombre de voix est de 30 (29 + 1 pouvoirs)

Adoption du procès-verbal du 21 juin 2016.

M. PHILIP : « Le quorum étant atteint, nous allons pouvoir débiter la séance par l'approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin dernier. »

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2016 : adopté à l'unanimité.**

- Vote des rapports

1 - 25006 - Dotations aux arrondissements pour l'année 2017

Mme BLEY, rapporteur, donne lecture du dossier : « Cette délibération concerne les dotations qui assurent le financement de la totalité des 9 arrondissements de la VDL, votées en conseil municipal et réparties lors de la conférence budgétaire des maires d'arrondissement présidée par le Maire de Lyon.

Ces dotations sont au nombre de 3 :

- La dotation de gestion locale : pour le fonctionnement des équipements transférés (crèches, gymnases, stades, salles associatives, mairie) et les dépenses relatives aux services relevant de la compétence de l'arrondissement (organisation des élections, des mariages), les fournitures, les fluides, les affranchissements Le montant est de 4 693 131 €

- La dotation d'animation locale pour l'information des habitants (Vision 3) et l'animation de l'arrondissement (Forum des associations, spectacles pour les aînés). Soit un montant de 436 736 €.

- La dotation d'investissement résultant de crédits de paiement inscrits au budget de la Ville pour les dépenses d'investissement relatives aux équipements transférés et aux locaux administratifs mis à la disposition des mairies d'arrondissement pour leurs activités.

Elle est fixée à 2 € par habitant soit un montant de 1 010 524 €.

Je sollicite, mes chers collègues, votre avis favorable pour ce rapport et je vous en remercie. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

2 – 24746 - Fixation des contributions liées à la mise à disposition de locaux et de matériel de vote de la Ville de Lyon lors d'organisation de primaires de partis politiques

M. HITZ, rapporteur, donne lecture du dossier

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 – 24633 - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'ordre des avocats du barreau de Lyon, sis 42 rue de Bonnel à Lyon 3e, pour la réalisation de consultations d'avocats dans les mairies d'arrondissement - Approbation et autorisation de signature d'une convention annuelle mixte

M. HITZ, rapporteur, donne lecture du dossier et précise : « Pour information je peux vous indiquer quelques chiffres relatifs au 3^e arrondissement concernant l'année 2015 :

- Les avocats ont assuré 38 permanences. Ces permanences se tiennent le 1^{er} et le dernier samedi du mois, ainsi que le 1^{er} et le 3^e mercredi du mois. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

4 – 24862 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 6 000 euros en faveur de l'Association Société Lyonnaise pour l'Enfance et l'Adolescence "SLEA" pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants "Les Lucioles", sis 17 rue Saint Antoine à Lyon 3e, pour l'achat de mobilier et attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire relative à l'augmentation de 8 places - Approbation et autorisation de signature d'une convention cadre, d'une convention d'occupation des locaux et d'une convention d'application

Mme ROLLAND-VANNINI, rapporteur, donne lecture du dossier : « Nous avons déjà voté les travaux de relocalisation de cette structure d'accueil du jeune enfant, précédemment hébergée au rez-de-chaussée d'une résidence pour personnes âgées, rue Guilloud. Aujourd'hui, l'équipement est fonctionnel et permet d'accueillir 18 enfants, soit 8 places supplémentaires. La SLEA, gestionnaire de cette crèche associative, a dû investir dans du nouveau mobilier et du matériel pour répondre aux

besoins des enfants et des équipes en place. Aussi, elle sollicite la Ville de Lyon pour une subvention d'investissement d'un montant de 6000 euros, la CAF du Rhône participant également au financement, à hauteur de 10 700 euros. Par ailleurs, une subvention de fonctionnement complémentaire pour les 8 huit places ouvertes début septembre nous a été demandée par la SLEA. Cette subvention viendra s'ajouter à la seconde tranche de subvention globale de fonctionnement au titre de l'année 2016, soit un total de 31 150 euros attribué à l'équipement petite enfance « Les Lucioles ». Au vu de l'intérêt de cette nouvelle offre d'accueil pour les familles, je vous demande évidemment de bien vouloir approuver ce rapport. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5 – 24860 - Attribution de la seconde tranche des subventions de fonctionnement 2016 aux associations gestionnaires d'équipements de petite enfance, pour un montant total de 3 379 350 euros – Approbation du modèle de convention d'application financière.

Mme ROLLAND-VANNINI, rapporteur, donne lecture du dossier : « Un rapport qui s'inscrit dans la logique du précédent puisqu'il s'agit de voter la seconde tranche des subventions de fonctionnement pour l'année en cours. Parmi les différents gestionnaires d'EAJE nous retrouvons ainsi la SLEA dans les bénéficiaires, soit au total 20 structures associatives du 3^{ème} arrondissement concernées par ce projet de délibération. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6 – 24768 - Attribution de subventions de fonctionnement général (2e tranche) aux 9 maisons de l'enfance et à l'Entraide Pierre Valdo - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

Mme RICHNER, rapporteur, donne lecture du dossier : « Ce projet de délibération revient chaque début d'année scolaire. Il s'agit de l'attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement général aux 9 maisons de l'enfance de Lyon et à l'association Entraide Pierre Valdo. Vous avez approuvé la 1^{ère} tranche en janvier 2016 et aujourd'hui dans notre arrondissement sont allouées la somme de 75 338 € à la Maison de l'Enfance 3 Est, et la somme de 21 232€ à la Maison de l'Enfance 3^e Ouest Part Dieu. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7 – 24766 - Attribution de subventions de fonctionnement général -2e tranche- aux 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon et à l'Arche de Noé au titre de l'année 2016 - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

Mme ROLLAND-VANNINI, rapporteur, donne lecture du dossier : « Un rapport de rentrée avec la deuxième tranche des subventions de fonctionnement général à destination des associations gestionnaires de centres sociaux et assimilés. Le principe reste le même qu'en 2015 : 80 % de la subvention versée en janvier et le solde à l'automne, conditionné à la tenue des différents dialogues de gestion de la ville avec les structures. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8 – 24765 - Attribution de subventions de fonctionnement général -2e tranche- aux 12 MJC de Lyon et à l'Association "Com'expression", au titre de l'année 2016 - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

Mme ROLLAND-VANNINI, rapporteur, donne lecture du dossier : « Dans la même lignée, le rapport concernant les MJC lyonnaises et assimilés. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. ACHACHE ne prend pas part au vote en sa qualité de membre d'une association bénéficiaire

9 – 24937 - Attribution de subventions à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières – Programmation complémentaire

Mme SERAPHIN, rapporteur, donne lecture du dossier.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10 – 24513 - Attribution d'une subvention de 65 800 euros au Collectif des Associations de Développement en Rhône-Alpes (CADR), 215 rue de Vendôme à Lyon 3e, pour son programme d'actions relatifs à la Semaine de la Solidarité Internationale 2016

Mme SERAPHIN, rapporteur, donne lecture du dossier.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11 – 24762 - Programmation 2016 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise - Demande de cofinancement des postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et des actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon - Demande de cofinancement des postes au titre de la mission de coopération culturelle et du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

Mme SERAPHIN, rapporteur, donne lecture du dossier.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12 – 24428 - Approbation de la convention d'utilisation du Fichier commun de la demande locative sociale du Rhône et de la convention avec le Préfet du Rhône précisant les conditions d'enregistrement de la demande de logement locatif social.

Mme SERAPHIN, rapporteur, donne lecture du dossier.

Mme BERRA : « Si je comprends bien c'est un renouvellement de convention avec les services de l'Etat. Est-ce qu'au terme de la convention passée, une évaluation a-t-elle eu lieu et a-t-on pu mettre en évidence une meilleure efficacité du système et des attributions ? Avons-nous des indicateurs de suivi, de cette nouvelle démarche d'attribution des logements sociaux ? »

Mme SERAPHIN : « Je n'ai pas d'information mais je peux vous retrouver cela. »

M. PHILIP : « Peut-être la Présidente de Grand Lyon Habitat ? »

Mme BERRA : « Est-ce que l'on évalue les politiques publiques qu'il y a ici à Lyon dans le 3^e arrondissement ? Et plus globalement sur le territoire de la Métropole puisque que c'est elle qui est concernée avec ce fichier unique ? Le fait de simplifier des démarches administratives, est-il efficace au regard du dispositif antérieur ? »

Mme PANASSIER : « Nous sommes complètement dans l'affirmative. »

Mme BERRA : « Non, mais nous n'avons pas de retour et c'est simplement une question. »

Mme PANASSIER : « Simplement ce que je peux dire, c'est qu'effectivement cela a été mis en place, et pas seulement à l'échelle du 3^e. »

Mme BERRA : « Je me suis reprise si vous avez bien entendu. »

Mme PANASSIER : « L'ensemble des bailleurs ont accès à l'ensemble de la demande. Cela facilite l'adaptation de l'offre à la demande puisque l'offre est de fait plus large. Cela facilite notamment la réponse aux demandes les plus complexes type T5 / T6 / T7 ou par exemple quand des personnes ont des problèmes de handicap. On multiplie les chances de solutions. Et, pour le demandeur, c'est aussi plus simple puisqu'il peut faire sa demande n'importe où, elle est immédiatement diffusée sur le fichier commun. Plus besoin d'aller remplir un dossier dans chaque guichet, chez chaque bailleur. Dès que la demande est traitée, le demandeur a un numéro unique. La mise en œuvre du fichier commun a été difficile car comme vous l'imaginez bien, un logiciel à l'échelle de l'ensemble des bailleurs concernés de Lyon et qui gèrent des milliers de logements sociaux, cela n'a pas été simple. Il y a eu la persistance d'un double système un certain temps chez certains bailleurs, des problèmes compliqués de logiciel, mais maintenant le fonctionnement du fichier commun est en train de se régulariser. Je ne dis pas que c'est extraordinaire et qu'il n'y a jamais de souci, mais c'est une nette progression, un vrai outil au service de l'accès au logement social. »

Mme BERRA : « Merci, en tout cas cela va dans le bon sens. Mais simplement, est-ce que nous observons une réduction des délais, car les gens attendent beaucoup et s'en plaignent. Les délais sont-ils similaires ? »

Mme PANASSIER : « Cela facilite surtout l'adaptation de la réponse à la particularité des ménages. Nous avons une pression au niveau de la demande qui ne diminue pas. A l'échelle de l'agglomération nous avons un rythme de construction qui se maintient sur certaines communes mais qui diminue sur d'autres. De fait, la pression de la demande reste très forte et qui dit pression dit délais. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Mme PANASSIER ne prend pas part au vote en sa qualité de membre d'une association bénéficiaire

13 – 24865 - Attribution de subventions à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicaps au titre de l'année 2016, pour un montant total de 29 032 euros

Mme BARIOZ PLANCHE, rapporteur, donne lecture du dossier.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14 – 24846 - Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 17 500 euros à des associations œuvrant dans le domaine de la santé publique

Mme BARIOZ PLANCHE, rapporteur, donne lecture du dossier.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15 – 24764 - Attribution d'une subvention d'investissement de 90 000 euros au groupement d'intérêt public "Maison de l'emploi et de la formation de Lyon", pour la relocalisation de ses activités mutualisées avec celles de la Mission locale de Lyon et de l'Association ALLIES, dans les locaux sis 24 rue Rognon à Lyon 7e – Approbation et autorisation de signature de la convention d'investissement afférente – Opération n° 07075592 et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-2, programme 00008

Mme BLEY, rapporteur, donne lecture du dossier : « La politique de soutien à la population pour l'accès à l'emploi et à l'insertion professionnelle est une priorité majeure de l'exécutif en dépit de la diminution des ressources financières de la Ville de Lyon.

La politique de l'emploi repose sur 3 structures :

- La Maison de l'emploi, constituée sous forme de GIP réunissant les financeurs, les chambres consulaires, la Mission locale et l'association Allies,
- La Mission locale, la structure spécifiquement dédiée aux jeunes
- Et l'association Allies, structure qui met en œuvre le PLIE de Lyon pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Afin d'accroître la visibilité et l'efficacité des 3 structures tout en réduisant les frais de fonctionnement, une dynamique de rapprochement a été mise en œuvre. Cette dynamique de rapprochement a déjà concerné, la direction, les antennes de proximité, les fonctions supports et maintenant le transfert du siège, conformément aux délibérations du conseil municipal du 17 décembre 2015 et 6 juin 2016, ceci afin de conforter le rapprochement et de réduire les frais de fonctionnement. Ainsi le siège situé actuellement sur notre arrondissement au 107 boulevard Marius Vivier Merle va déménager dans le 7^e arrondissement, rue Rognon, dans des locaux moins onéreux, qui seront inaugurés le 7 décembre prochain. Cette délibération nous propose une subvention de 90 000 € pour permettre la mise en place de l'informatique et de la téléphonie commune et l'équipement des bureaux. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

16 – 24750 - Attribution de subventions pour un montant total de 9 500 euros à différents projets de consommation responsable portés par des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire

Mme BRIATTE, rapporteur, donne lecture du dossier : «

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

17 – 24957 - Demande d'autorisation présentée par la société SAFRAN LANDING SYSTEMS en vue de modifier et d'améliorer les process industriels de l'établissement situé 7, avenue Bel-Air à Villeurbanne

M. PHILIP, rapporteur, donne lecture du dossier: « Nous sommes concernés, si j'ose dire par ricochet, le long du Tramway T3. »

Mme CHEVALLIER : « Merci de me donner la parole car je voulais faire un rapide commentaire sur le fait que la production de cette société va beaucoup augmenter en lien avec son nouveau processus, mais aussi en conséquence les pollutions engendrées. C'est décrit dans la délibération, il y a des process qui sont mis en place pour filtrer, traiter... Tout cela de façon spécifique. Il nous a été dit aussi que cette entreprise a fait beaucoup d'investissements ces dernières années pour rendre son processus de production plus propre, mais nous souhaitons rappeler l'importance de la vigilance de nos collectivités sur ce type de productions, qui sont en cœur de ville.

Vigilance sur deux points en particulier :

- sur la pollution de l'air et l'augmentation des émissions des gaz à effet de serre,
- sur le bruit engendré qui peut être difficile pour le voisinage.

C'est bien que la Ville de Lyon ait mis un certain nombre de réserves parce qu'elles vont en partie dans le sens de cette vigilance. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18 – 24902 - Programmation PEDT 2016-2017 : temps scolaire, périscolaire, CEL/CLAS/REAPP

M. BENHAYOUN, rapporteur, donne lecture du dossier : « La présente délibération a pour objet la programmation du PEDT 2016/2017, et notamment le financement qui en découle sur les temps scolaires, péri-scolaire, le contrat éducatif local, le contrat local d'accompagnement à la scolarité et le réseau d'écoute et d'appui à la parentalité. Vous le savez le projet éducatif de territoire est un document cadre, dans lequel nous pouvons retrouver 4 grands principes partagés avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative :

- le droit à l'éducation
- l'équité et la lutte contre toutes les discriminations
- la coéducation, notamment avec les familles
- la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant.

Les différentes actions qui vont sont présentées dans le document annexe ont été travaillées dans le cadre de ces 4 grands principes et nous y avons veillé, via un accompagnement au plus près à la fois des écoles qui sont nombreuses et dynamiques sur notre territoire à porter des projets pour les enfants de l'arrondissement, mais aussi, sur le temps des vendredis après-midi et également sur l'ensemble des temps périscolaires. La force et l'importance du PEDT réside donc dans cette transversalité, dans les financements qui sont apportés par la commune. En la matière, ce sont 72 actions pour notre seul arrondissement qui sont portées par des écoles les vendredis après-midi via les associations et pour un montant de financement total de plus de 104 000 €. J'ajouterai également que nous avons aussi la chance d'avoir des services en interne et des structures à la Ville qui sont performants : service des sports, service culturel, bibliothèque, conservatoire... qui proposent et qui étayent l'offre périscolaire globale et l'offre scolaire globale par des actions complémentaires et des associations comme la FEV. Tout cela via un financement important de la Ville de Lyon qui propose aux écoles de l'arrondissement le dispositif des ambassadeurs du livre, qui a fait ses preuves. Voilà, Madame, Monsieur ce que je souhaitais porter à votre connaissance pour cette nouvelle rentrée. »

M. BERAT : « Oui, M. le Maire, dans la lignée de nos votes précédents, nous allons nous abstenir sur ce rapport. Nous ne pouvons pas approuver un rapport qui met en place des dispositifs qui sont la conséquence des nouveaux rythmes scolaires. Dans la torpeur de l'été, un décret est venu mettre fin à l'expérimentation sur les rythmes scolaires et finalement valider ce qui avait pu être fait par les différentes villes. Nous, nous restons persuadés que ces nouveaux rythmes scolaires ne sont pas une bonne réforme, cela ne répond pas à l'objectif premier d'allègement du rythme de l'enfant. Ce sont des activités le vendredi après-midi qui restent largement à parfaire. Cela a un coût pour les familles, c'est une contrainte pour celles-ci et cela a un coût pour les finances publiques. Nous restons opposés à cette réforme et par cette abstention, nous voulons marquer cette opposition à la réforme et non pas au PEDT

en lui-même. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A LA MAJORITE

Abstention des Elus du Groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES - ENSEMBLE POUR LYON (N. BERRA, P. BERAT, P. HUGUET, L. LASSAGNE)

Abstention de l'Elus UDI (M-H. BENZAOU)

19 – 24901 - Crédits aux écoles – Réévaluation du forfait des Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants - UPE2A

M. BENHAYOUN, rapporteur, donne lecture du dossier : « Nous sommes effectivement sur une réévaluation du forfait des UPE2A, Unité Pédagogique pour les Elèves Allophones Ce sont élèves qui sont primo arrivants sur le territoire avec leurs parents. Ils sont orientés par les services de l'Education Nationale et sont scolarisés par la Ville comme il se doit. Ce sont des enfants qui ne maîtrisent pas le français et peuvent du coup être amenés à avoir besoin d'un accompagnement spécifique qui est particulier, mis en place par l'Education Nationale via un accompagnement resserré en petit groupe dans un certain nombre d'écoles. En l'occurrence, il s'agit là pour la commune de réévaluer le forfait qui a été alloué jusqu'à présent aux écoles via ces crédits par une augmentation de 140€ et de porter ainsi le forfait global à 500€. Je précise que sur notre arrondissement les écoles Meynis, Paul Bert, Jules Verne, Jouhaux et Mazenod accueillent des enfants UPE2A, par le biais de cette orientation détectée par les services de l'Education Nationale. Nous les accompagnons et nous les soutenons parce qu'il est aussi de notre devoir républicain de pouvoir offrir les conditions de scolarité les meilleures possibles à tous. »

Mme BERRA : « Juste pour être mis au fait de la réalité, car finalement c'est un dispositif qui existe depuis longtemps, mais avec cette rentrée scolaire et maintenant qu'elle est effective, est que l'on connaît l'effectif des enfants qui sont accompagnés et qui bénéficient de ce dispositif ? Et en particulier par rapport aux années précédentes. »

M. BENHAYOUN : « C'est un dispositif qui est particulier dans son fonctionnement parce qu'il a pour principe de permettre à un certain nombre d'enfants et de familles, de pouvoir quitter l'école à tout moment. J'en veux pour preuve notamment, les familles qui sont accueillies et orientées par Forum Réfugié. Ces enfants-là et ces familles peuvent à tout moment, en 48heures, être amenés à quitter non seulement l'école, mais surtout le territoire lyonnais parce qu'une solution d'hébergement durable leur a été proposée. C'est pour cette raison qu'il est assez compliqué de quantifier précisément les effectifs. Pour autant, nous savons qu'en moyenne par groupe, il faut compter une vingtaine d'enfants et une vingtaine de places par groupe, tout en sachant qu'à l'intérieur de ces groupes il peut y avoir des évolutions telles que je vous les ai présentées. »

Mme BERRA : « Ce que vous nous dites est sur la totalité du territoire de Lyon ? »

M. BENHAYOUN : « Sur la totalité du territoire lyonnais je n'ai pas l'information. »

M. PHILIP : « Mme BRUGNERA, avez-vous cette information ? »

Mme BRUGNERA : « Je n'ai pas cette donnée sur moi, mais je vous la chercherai. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

20 – 24892 - Autorisation de signer avec la Métropole de Lyon et le Collège Raoul Dufy une convention cadre relative à la gestion du patrimoine mobilier et immobilier du bâtiment accueillant le Collège Raoul Dufy et l'Ecole primaire Mazenod, sis 74 et 74 bis rue Mazenod à Lyon 3e – EI 03003

Mme COCHET, rapporteur, donne lecture du dossier.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21 – 24083 - Attribution de subventions au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2016, pour un montant total de 95 750 euros

M. JACQUET, rapporteur, donne lecture du dossier : « Après les drames que nous avons connu cet

été, il est nécessaire de parler et d'agir pour les libertés, l'égalité, la fraternité. La Ville de Lyon s'est engagée et poursuit ces actions pour l'accès aux droits pour toutes et tous, c'est la liberté, pour la lutte contre les discriminations sous toutes ces formes, c'est l'égalité, et tout particulièrement dans les domaines de ces responsabilités, par et pour, l'évolution du regard sur l'autre et l'acceptation des différences, c'est la fraternité. La délibération que je vous présente, complète celle adoptée au début d'année et concerne des projets d'associations en ces domaines, si essentiels à la vie dans notre cité et dans nos quartiers. L'augmentation du montant global de ces subventions sur l'année provient d'un réajustement d'une année sur l'autre, subventions qui n'avaient pas été affectées l'an dernier. Notre arrondissement est concerné par deux associations pour ces subventions cette fois-ci. ALTEA, Théâtre et Danse pour des jeunes handicapés, qui est actif à la Maison pour Tous et SOS Racisme pour ces actions de sensibilisation et de prévention de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie. Je voulais aussi souligner plusieurs associations qui font des initiatives très intéressantes dans notre ville. Par exemple, l'initiative du Centre National et de la Mémoire Arménienne, qui a organisé une rencontre avec Beta Mandela, plus de 200 personnes, au centre Bonnefoi. Le sens et le contenu de ce qui a été apporté méritait vraiment ce moment de partage et de discussion avec des gens du quartier bien entendu. Le théâtre du Grabuge, qui traduit sur scène une enquête sociologique commandée par la Ville, enquête de la vie dans nos quartiers. Chaque fois que j'ai assisté à ces représentations, dans plusieurs arrondissements de Lyon, c'était salle comble y compris aux ces séances avec des jeunes lycéens et collégiens. Dans la salle, des personnes de tout âge, de toute origine sociale, de toute origine assistaient avec empathie à ces représentations sur cette problématique. J'ai trouvé cela tout à fait remarquable. La Compagnie LE FANAL, avec des marionnettes interactives sur le thème du racisme et de l'antisémitisme, Forum Réfugié pour sa marche des parapluies qui se termina sur les quais de notre arrondissement cette année, mais qui aussi organisa à Fourvière le 31 juillet, une soirée aux « Nuits de Fourvière » avec Barbara Hendricks qui nous fit le plaisir de chanter mais aussi d'apporter le message de l'ONU : le théâtre était archicomble. Je trouve cela tout à fait bien et je pense que c'est bien que nous développons avec les associations cette dimension tout à la fois culturelle, artistique mais aussi sur des valeurs, sur des contenus qui contribuent bien évidemment à ce que notre pays se mobilise en permanence. D'une part face aux drames quand il est frappé durement, mais aussi pour que liberté, égalité, fraternité, ne soient pas que des mots ni que des slogans, ni que des polémiques, mais aussi des actions concrètes pour qu'elles soient réalité, et d'autre part je dois vous annoncer que le rapport de situation comparée qui vient d'être publié pour la Ville de Lyon vous sera présenté lors du prochain Conseil d'Arrondissement le 28 septembre. »

M. BERAT : « Nous allons voter favorablement ces rapports en précisant bien au niveau de la méthode, nous nous prononçons que sur les dossiers du 3^e arrondissement, comme nous l'avons fait les autres fois, car il y a certains autres dossiers où nous reviendrons en Conseil Municipal. Nous tenons à dire à M. JACQUET que concernant les événements de cet été, je pense que ce que nous votons ce soir, la contribution à la solution du problème est vraiment marginale par rapport à l'enjeu qui est devant nous. »

M. JACQUET : « C'est fondamental avec les mesures de sécurité à prendre bien évidemment. »

M. BERAT : « Je pense que c'est marginal par rapport aux enjeux qui sont devant nous. »

M. JACQUET : « Ne sous-estimez pas cela. »

M. PHILIP : « La rapport est mis aux voix et il s'agit bien de la partie 3^e que nous votons comme dans toutes les délibérations. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

22 – 24984 - Bibliothèque Part-Dieu - Remplacement du groupe électrogène - 30 boulevard Marius Vivier Merle à Lyon 3e - Opération n° 03047638 – Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2, programme n° 20005

M. MALESKI, rapporteur, donne lecture du dossier : « Vous savez que la bibliothèque de la Part-Dieu fait peau neuve et de gros travaux sont diligentés dans ce haut lieu de la culture lyonnaise. Nous sommes amenés à nous prononcer sur le renouvellement de groupe électrogène qui a 40 ans, qui n'est plus tout à fait efficient et qui risque de montrer des signes de faiblesse si on le sollicite. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

23 – 24788 - Enveloppe lieux de spectacles et autres lieux culturels - Attribution de subventions d'équipement pour un montant global de 245 000 euros à des structures de création et de diffusion artistique - Approbation de conventions d'application entre la Ville de Lyon et diverses associations

M. MALESKI, rapporteur, donne lecture du dossier.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

24 – 24772 - Attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'Association "La Caravane des dix mots" sise 17 bis rue Saint Eusèbe à Lyon 3e, pour son programme d'actions pour l'année 2016 M. MALESKI, rapporteur, donne lecture du dossier.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

25 – 24355 - Attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'Association pour les Echanges et la coopération entre Lyon et Erevan -Arménie-, "APECLE", sise 7 rue Major Martin à Lyon 1er, pour son programme d'actions 2016

M. MALESKI, rapporteur, donne lecture du dossier.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

26 – 24849 - Dénomination de la nouvelle médiathèque Lacassagne à Lyon 3e : Médiathèque Marguerite Yourcenar

M. MALESKI, rapporteur, donne lecture du dossier : « Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, Cher-e-s Collègues, Vous avez en face de vous un élu doublement comblé, la nouvelle médiathèque du 3^e arrondissement est en phase d'achèvement et va prendre toute sa place dans notre arrondissement, sur l'ancien site RVI.

Quoi de plus beaux pour une femme ou un homme de voir s'ériger une bibliothèque ? De voir naître un temple dédié à la culture ?

Autre énorme sujet de joie, elle portera le nom de cette immense auteure du XX^{ème} siècle, Marguerite Yourcenar, de son vrai nom Marguerite de Crayencour, née le 8 juin 1903, au 193 avenue Louise, à Bruxelles, d'une mère belge et d'un père français.

Sa mère meurt 10 jours plus tard et là commence pour la petite fille l'apprentissage de la vie auprès de se père fantasque mais aimant, qui forgera sa personnalité comme elle l'évoquera dans sa trilogie « *archives du Nord, souvenirs pieux, et quoi l'éternité* ».

Son premier ouvrage est écrit à 16 ans et s'appelle « *le jardin des chimères* » et sera publié en 1921 aux frais de Monsieur de Crayencour.

D'août 1927 à septembre 1928, Marguerite Yourcenar écrira son premier vrai roman « *Alexis ou le traité du vain combat* », sur un sujet qui défraya la chronique à l'époque.

Ce premier ouvrage sera suivi de très nombreux autres et les héros de ses romans formeront une chaîne interrompue jusqu'à sa mort en 1987.

Elle nous fera découvrir Conrad dans *le Coup de grâce*, Hadrien et *ses Mémoires*, Zénon et *l'œuvre au noir*, Anna Sorrow, Nathanaël dans un *Homme obscur*, Mischima dans les traductions qu'elle en fit ... et tant d'autres.

Marguerite Yourcenar était une voyageuse infatigable, elle a voyagé sur tous les continents, elle habitait aux Etats-Unis sur l'Ile des Monts Désert, dans le Maine.

Elle était en croisière dans les Caraïbes quand elle a appris qu'elle venait d'être élue au fauteuil de Roger Caillois à l'Académie française, le 6 mars 1980, elle devient de ce fait la première femme élue à l'Académie française grâce entre autre à Jean d'Ormesson, elle sera reçue sous La Coupole le 22 janvier 1981.

Elle sera une des rares écrivaines à être publiée de son vivant dans la Pléiade en 1982.

Elle continuera après cette élection ses voyages à travers le monde jusqu'à la date de sa mort en 1987.

Mais je dois m'arrêter là dans ma présentation de cette femme unique et exceptionnelle qui m'a tant apporté dans ma construction intellectuelle.

Il est rare que je rédige mes interventions car j'ai trop à l'esprit cette phrase de Marguerite Yourcenar, extraite des premières lignes d'Alexis ou le traité du vain combat « *J'ai lu souvent que les paroles trahissent la pensée, mais il me semble que les paroles écrites les trahissent encore davantage* ».

J'espère que vous n'avez pas malgré tout perçu ma grande émotion. Je vous remercie. »

M. PHILIP : « Merci de nous avoir appris autant de choses. »

M. BERAT : « Je me risque quand même après l'envolée de M. MALESKI et je ne vais pas remonter dans son estime. Nous n'avons rien contre Mme YOURCENAR, mais je trouve quand même que sur des équipements de proximité, nous pouvons trouver des appellations de proximité de personnalités du quartier ... mais si M. MALESKI, nous avons le droit d'avoir chacun son opinion. Pour les grands équipements municipaux, métropolitains, nous trouvons des noms de grande envergure, pour les équipements de proximité, je pense que nous pouvons faire vivre la mémoire de l'arrondissement. C'est une façon de rappeler notre histoire à notre patrimoine. Je regrette que sur les derniers équipements que vous avez inaugurés, vous n'avez pas fait ce choix-là d'essayer de trouver des personnes du 3^e à honorer, de lancer la réflexion avec les conseils de quartier et les CIL d'opter pour cette mémoire locale quand il s'agit d'un équipement de proximité. Mais, nous savons tous la grande personnalité qu'est Mme YOURCENAR et nous voterons favorablement. Pour la prochaine fois, j'aimerais que nous pensions à cette dénomination locale. »

M. PHILIP : « Elsa TRIOLET c'était plutôt quelqu'un du 3^e d'après ce que je sais, et vous aurez l'occasion de voter pour le nom de l'espace vert sur RVI entre Zénith et Feuillat. Dans ce cas de figure cela évoquera bien le 3^e arrondissement. »

Mme ROY : « Il y a aussi le petit square qui a été nommé du nom du rosieriste GUILLOT qui avait son établissement, et c'est véritablement la mémoire industrielle du quartier. »

M. PHILIP : « Par ailleurs pour clore le débat et en remerciant M. MALESKI de son intervention, nous faisons un effort particulier pour donner des noms de femmes car il y a une inégalité absolument majeure à Lyon dans les rues et dans les différentes choses entre les hommes et les femmes. »

M. BERAT : « Je suis sûr qu'il y a des femmes remarquables dans le 3^e. »

M. PHILIP : « Surement, Simone PRELLE, Elsa TRIOLET, enfin nous en avons déjà mis beaucoup. Mais il y a des femmes surement très bien d'ailleurs autour de la table comme vient de le dire M. BEL. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

27 – 24760 - Attribution de subventions dans le cadre du soutien à des associations de jeunesse pour un montant total de 34 100 euros

Mme ROLLAND-VANNINI, rapporteur, donne lecture du dossier : « Puisque nous parlons de la jeunesse, j'espère que cette dénomination permettra aux jeunes collégiens et lycéens de l'arrondissement de découvrir, s'ils ne la connaissent pas encore, l'œuvre de Marguerite YOURCENAR.

Au cœur de la vie associative, la jeunesse a une part active, comme en témoignent ces initiatives. Nous sommes concernés dans notre arrondissement par 3 associations œuvrant en ce sens :

- Fréquence Ecoles qui propose des projets médias à mener en milieu scolaire et en lien avec l'éducation populaire. L'objectif étant d'apprendre aux élèves à décrypter les images et donc les ressorts de l'information et de la communication. A mettre également au crédit de l'association Fréquence Ecoles, l'organisation, au printemps dernier, de l'événement « Super demain » pour permettre aux jeunes de découvrir le potentiel des cultures numériques.

Il vous est donc proposé d'attribuer à Fréquence Ecoles la somme de 8600 euros pour l'année en cours.

- Hip hop Lyon qui en plus de dispenser des cours de Hip-hop organise chaque année un festival de danses urbaines. C'est le plus grand festival de ce type dans la région avec près de 1000 participants. Pour poursuivre cette dynamique, l'attribution d'une subvention de 3000 euros à Hip hop Lyon vous est aujourd'hui proposée.

- Unis-Cité Rhône-Alpes et sa mission d'accompagnement du service civique, toujours d'actualité avec 150 projets citoyens développés dans le Rhône en 2015. Des projets d'intérêt général qui intéressent les associations comme les collectivités locales, permettent aux jeunes de s'investir utilement dans un premier emploi et de s'inscrire dans un projet d'avenir. La subvention proposée pour Unis-Cité Rhône-Alpes est de 5000 euros. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

28 – 24802 - Les Lions du Sport - Attribution de subventions aux associations sportives de proximité

M. ACHACHE, rapporteur, donne lecture du dossier.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

29 – 25010 -Modification de la délibération n° 2016/2167 du 6 juin 2016 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SEMCODA, pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 610 000 euros - Opération : acquisition de l'usufruit locatif de 9 logements PLS situés 12, rue d'Arménie à Lyon 3^e

Mme PANASSIER, rapporteur, donne lecture du dossier.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

30 – 24953 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 965 933 euros - Opération : acquisition, amélioration de 19 logements (14 logements PLUS et 5 logements PLAI) situés 42, avenue Félix Faure à Lyon 3^e

Mme PANASSIER, rapporteur, donne lecture du dossier.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

31 – 24950 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 743 104 euros - Opération : acquisition, amélioration de 56 logements (42 logements PLUS et 14 logements PLAI) situés 15-33, rue Desaix à Lyon 3^e

Mme PANASSIER, rapporteur, donne lecture du dossier.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

32 – 24944 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 320 000 euros - Opération : ravalement des façades et réfection des clôtures d'une résidence de 39 logements PLS situés 2 et 2 bis, rue du Dauphiné à Lyon 3^e

Mme PANASSIER, rapporteur, donne lecture du dossier.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

33 – 24941 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 290 000 euros - Opération : ravalement des façades d'une résidence de 60 logements PLS situés 84, rue du Dauphiné à Lyon 3^e

Mme PANASSIER, rapporteur, donne lecture du dossier.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

34 – 24926 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 5 062 306 euros - Opération : acquisition, amélioration de 118 logements (48 logements PLUS, 35 logements PLAI et 35 logements PLS) situés 118, rue Chaponnay à Lyon 3^e

Mme PANASSIER, rapporteur, donne lecture du dossier.

M. BERAT : « Oui une question car je vois acquisition-amélioration, donc est-ce que c'était déjà du logement social et que cela serait-un changement de bailleur ?

Mme PANASSIER : « Oui. »

M. BERAT : « C'est cela, il y a déjà du logement social. »

Mme PANASSIER : « Ce n'est malheureusement pas du PLUS, enfin de mon point de vue. »

M. BERAT : « J'allais dire que c'est un ilot où le niveau de logement social est déjà très important donc si c'est un transfert de bailleur à bailleur la question ne se pose pas, si c'était un nouveau cela aurait pu poser question. Vous confirmez donc que c'était déjà du logement social ? »

Mme PANASSIER : « Oui je pense que c'était la résidence de personnes âgées rue Chaponnay. Elle est juste derrière et effectivement il s'agit d'une transformation et d'une réhabilitation complète puisque les cellules devaient être toutes petites, les unités d'habitation, donc là c'est une opération d'acquisition amélioration par ICF. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

35 – 24640 - Lyon 3ème, 7ème et 9ème - Mise en vente de quatre biens immobiliers par adjudication dans le cadre d'une stratégie de valorisation patrimoniale – EI 03028 – EI 03311 – EI 07278 – EI 09001 N° Inventaire 03028A001, 03311A001, 07278A001, 09001M00, 09001T001 Mme PANASSIER, rapporteur, donne lecture du dossier : « Le dernier est un peu étonnant car c'est une expérimentation, c'est un vente de biens qui appartiennent à la Ville de Lyon dans le cadre de sa politique de gestion de son patrimoine. C'est une vente par adjudication et d'autres villes l'ont expérimentée, notamment Bordeaux avec succès. Cela permet d'aller plus vite, d'atteindre des prix plus intéressants pour la collectivité. Nous avons deux lots qui sont concernés dans le 3^e, un local commercial et un petit appartement. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Questions diverses.

1 – M. PHILIP : informations diverses

« Je vais tout d'abord vous communiquer un certain nombre de dates :

- Le Forum des Associations, samedi 17 septembre, qui démarre vers 10h00 avec la remise des médailles aux citoyens d'honneur qui aura lieu à 12h00.
- Les prochains conseils d'arrondissement sont fixés au :
 - Mercredi 28 septembre à 19h00, conseil supplémentaire rajouté car il y a un nouveau conseil municipal prévu le 10 octobre.
 - Mercredi 2 novembre à 18h00, et non pas le 4 novembre comme initialement prévu, conseil d'arrondissement et en application de la charte que nous avons votée, nous aurons une rencontre annuelle avec les conseils de quartier. Nous l'avons déjà fait l'année dernière, nous écoutons les 5 conseils de quartier pour une durée de 7 minutes environ, faire le bilan de leur année.
 - Lundi 28 novembre à 18h00, avec un CICA.
- Je vous rappelle pour mémoire, mais ce n'est pas que pour mémoire, que les Présidentielles auront lieu le 23 avril et le 7 mai et les Législatives le 11 et 18 juin 2017. Il y a donc deux weekend pour chaque élection, 58 bureaux de vote à tenir, donc je crois que tous les élus doivent considérer qu'ils sont réquisitionnés pour tenir les bureaux de vote et avoir des assesseurs. Par ailleurs, les différents partis politiques auront fait un appel à des volontaires parce que nous pensons que nous aurons peut-être un peu de mal à faire les choses, et qu'il faut les faire correctement dans les 58 bureaux de vote.

2 – M. BENHAYOUN : rentrée scolaire 2016-2017

« Deux mots effectivement sur la rentrée qui se termine, à la fois sur des effectifs qui ne sont pas encore consolidés et qui le seront à la fin du mois, et sur les ouvertures de classes de notre arrondissement. A ce jour nous sommes à un total de 6979 enfants scolarisés, 2783 en maternelle, 4196 en élémentaire. Il y a un delta de 89 enfants par rapport à l'année 2015-2016, autant dire que les chiffres sont stables. Je rajouterai en ce qui concerne les classes, que nous avons également ouvert deux classes à l'école

élémentaire Nové Josserand, ainsi qu'une classe à Pompidou, une classe à Paul Bert, et deux retraits, un à l'élémentaire Anatole France et un à la maternelle Montbrilland. J'ajouterais aussi que nous avons effectué un certain nombre de travaux dans les écoles comme chaque année, mais notre arrondissement en a, je trouve, plutôt très bien bénéficié une fois de plus. Nous avons terminé la réfection de la cour de l'école élémentaire Mazenod où nous sommes en train de faire le gymnase, et le self. Nous avons également refait l'ensemble des sanitaires de l'école Anatole France et que nous sommes en train de travailler sur l'arrivée d'un self, donc des travaux vont avoir lieu pour cette transformation, comme nous nous y étions engagés. Idem du côté de l'école Condorcet, nous avons créé deux salles, une nouvelle bibliothèque et une salle d'activité. Vous avez vu l'inauguration de la fresque de l'école avant l'été, ainsi que la création d'un self dans les années qui arrivent. La cour de l'école maternelle Dolet est quasiment terminée, la cour de l'école élémentaire Meynis a été particulièrement bien embellie par les services. Nous avons également fait la rénovation de la façade de l'école maternelle Rebatel et les changements de huisseries qui vont avec, ainsi que deux extensions sur l'école Paul Bert et sur l'école Pompidou avec des bâtiments modulaires. »

3 – P. BERAT : hommage à M. Christian FAVRE

« J'avais deux points dans ces questions diverses, tout d'abord le premier, je pense que nous pourrions rendre hommage à Christian FAVRE, le Président du CIL Vilette Paul Bert qui nous a quitté depuis le dernier conseil. Je pense que dans notre formation intégrale du conseil d'arrondissement, nous pouvons lui rendre hommage. »

M. PHILIP : « Tout à fait d'accord M. BERAT. »

M. BERAT : « C'était quand même une très grande personnalité. Nous parlions tout à l'heure des personnalités du 3^e, il en faisait partie. Je voudrais d'abord évoquer la personne humaine qu'il était et les gens qui ont pu travailler avec lui. Nous avons tous apprécié son humanité et sa capacité d'écoute, tout en étant capable d'affirmer des positions, de tenir ses choix et d'argumenter. Pour ce caractère-là, je pense que c'était quelqu'un de vraiment très respectable. Pour son action en tant que Président de CIL, je dois dire que la Démocratie Participative, certains en parlent, lui la concrétisait vraiment. Ce que je notais, c'était qu'il était capable à la fois de porter les problématiques du quartier sans jamais oublier l'intérêt général, ce qui n'est pas évident dans ce domaine, car nous avons souvent tendance à dériver vers des intérêts particuliers. Lui était capable, tout en restant ancré dans la réalité du 3^e, de viser un intérêt général. Il avait cette capacité, en toute neutralité, de travailler avec les mairies de droite et de gauche, toujours dans la neutralité d'un CIL pour faire avancer les dossiers. Je crois vraiment que nous pouvons lui rendre hommage et c'est une personne qui a changé les choses lorsque nous parlons de démocratie participative. Toutes les personnes qui habitent le quartier Vilette, lui doivent beaucoup. Il a énormément œuvré en termes d'équipements, pour l'urbanisme de la Ville. Je voulais juste dire ces quelques mots. »

M. PHILIP : « Je pense que nous nous associons tous à ces mots. Nous étions nombreux pour lui dire adieu. Il y a eu des échanges de lettres avec sa famille et je m'associe tout à fait à ce que M. BERAT vient de dire. »

4 – M. BERAT : stationnement problématique autour de l'hôpital Edouard Herriot :

« Une question diverse sur la problématique du stationnement vers l'hôpital Edouard Herriot dans le 3^e. Cette problématique qui commence à dater un peu a finalement deux aspects. Le stationnement payant a été instauré sur toutes les places autour de l'hôpital et quand nous passons la journée, nous pouvons constater que c'est une immensité vide de tous véhicules, alors que la ville est contrainte, cela pose question. Dans le même temps, il y a eu un débordement de stationnement sur les quartiers alentours où il n'y a pas de stationnement payant, et qui d'après les remontées que nous pouvons avoir, commencent à poser problème parce que le gens se garent n'importe comment, notamment dans le secteur Chaussagne / Eugénie, toutes ces petites rues. Les personnes fuient le stationnement payant pour aller se garer dans ces rues résidentielles, sur les trottoirs, aux intersections, sur les passages piétons. Il faut faire quelque chose car pour la sécurité des piétons, nous ne pouvons pas continuer comme cela. Globalement nous arrivons à une mesure qui est un peu incohérente puisque d'un côté, nous avons du stationnement payant qui ne sert à rien et du déplacement de stationnement qui devient gênant et dangereux pour les quartiers résidentiels autour. Je sais que la problématique est compliquée mais il faut néanmoins s'en occuper. »

M. PEISER : « C'est un dossier compliqué qui est suivi, et nous faisons avancer les choses. Je ne peux

pas vous dire qu'il y a des solutions miracles non plus. Vous savez que nous sommes un peu tributaire des décisions de HEH en matière de stationnement. Nous essayons donc de faire au mieux. Pour ce qui est des premières mesures que nous avons prises, c'est de permettre aux riverains adjacents au périmètre de stationnement payant mais qui n'avaient pas droit puisqu'ils n'étaient pas immédiatement dessus, de pouvoir bénéficier de stationnement résident pour pouvoir garer leur voiture. Je pense aux trois rues qui vont vers l'avenue Lacassagne. Effectivement pour le parc Chaussagne, nous avons aussi des remontées, nous allons voir comment nous allons pouvoir traiter le sujet. Pour le moment, nous avons répondu plutôt aux riverains qui avaient besoin de pouvoir continuer de se garer devant chez eux et qui ne pouvaient plus le faire, en étendant la possibilité du stationnement résident. »

M. PHILIP : « Par ailleurs nous avons le même problème devant l'hôpital pôle Est. Cela fait suite à des décisions des hospices civils de Lyon, qui sont chez eux, et qui ont mis du stationnement payant. Les gens qui se garaient à l'intérieur de l'hôpital neurologique/cardiologique/mère-enfant, se garent maintenant à l'extérieur pour ne pas payer au niveau des hospices civils de Lyon. Cela pose d'énormes problèmes, qui sont très complexes et M. PEISER y passe beaucoup de temps pour essayer de trouver des solutions. »

M. PEISER : « Effectivement j'y passe beaucoup de temps pour trouver des solutions, et je crois qu'en la matière il faut aussi être modeste. Je pense nous devons objectivement faire une évaluation de cette politique de stationnement, notamment autour de HEH où c'est particulièrement présent, et nous devons prendre des décisions si nous devons évoluer en la matière. Maintenant il faut savoir laisser un peu de temps au temps pour essayer de réguler d'une manière différente. Nous nous sommes déjà réunis pour prendre cette première décision d'étendre le stationnement résident aux personnes limitrophes, mesure exceptionnelle. Vous le savez M. BERAT, je suis un pragmatique donc s'il faut encore évoluer nous le ferons. »

M. PHILIP : « En tout cas, ce qu'il faut dire aux riverains voisins c'est qu'avec la délivrance de la carte résident, ils peuvent se garer sur les places vides et sans problème particulier. »

M. BERAT : « Personnellement le principal problème qui m'a été remonté, c'est celui de stationnements dangereux aux intersections, sur les passages piétons, c'est quelque chose qui peut être traité aussi ? »

M. PHILIP : « Là nous essayons dans la mesure des possibilités de sévir par la verbalisation. »

M. HUGUET : « Je voudrais juste apporter quelques précisions dans le débat puisque je travaille sur l'hôpital Edouard Herriot. Il faut que vous ayez en tête aussi la contrainte qui est fixée sur le personnel de l'hôpital, car au-delà de la mise en place d'un stationnement payant pour les visiteurs sur le site, pour les personnels, tous ceux qui HABITENT LYON ET les communes limitrophes, Bron, Villeurbanne n'ont plus accès à l'hôpital. Ce sont ces personnels qui se garent à l'extérieur parce que certains ont des CONTRAINTES horaires qui font qu'ils finissent à 21h00 / 22h00. De même si vous habitez Lyon, au fin fond de Saint Rambert, ce n'est pas évident de commencer à 6h30 le matin, ET de trouver les transports en commun. CELA EXPLIQUE AUSSI aujourd'hui ce report de stationnement sur le périmètre de l'hôpital. La rumeur qui circule actuellement AU SEIN DE L'HOPITAL est que les hospices civils de Lyon sont en discussion avec la Ville et la Mairie du 3^e pour supprimer ce stationnement payant sur la rue Viala essentiellement. Comme le dit M. BERAT, il y a une aberration, le stationnement de la rue Viala est totalement vide, toutes les rues autour sont remplies de véhicules, mais elles ne sont pas remplies EXCLUSIVEMENT de véhicules de visiteurs, mais AUSSI de ceux des personnels qui pour certains arrivent ½ heure voir ¾ d'heure plus tôt le matin pour pouvoir se garer. »

M. PEISER : « Deux choses, d'abord, vous êtes rudement bien informé sur les discussions en cours avec nous, dont je n'ai pas connaissance. »

M. PHILIP : « Moi je vous informe, l'arbitrage a été fait, et il n'y aura pas de retrait du stationnement payant, en tout cas pas pour l'instant à l'issue de cet arbitrage. »

M. HUGUET : « J'en suis bien persuadé, simplement ce que je vous disais c'est que c'est l'argument UTILISE POUR calmer la colère des personnels. »

M. PEISER : « Je voulais aussi dire une chose, car je crois qu'il faut aussi que chacun prenne ses responsabilités. Lorsque cela a été mis en place, il y a eu des discussions avec les hospices civils de Lyon qui nous ont présenté leur programme de gestion d'accès des personnels au stationnement à l'intérieur de HEH, et notamment pour tenir compte des horaires atypiques lorsqu'il n'y avait pas de transport en commun. C'est un programme assez bien fait, maintenant si les hospices civils ne font pas ce qu'ils disent, je n'en sais rien. Mais en tout cas, quand vous dites que les gens qui travaillent tôt ou tard et qu'ils n'ont pas de transport en commun, ni pas accès au parking à l'intérieur des hospices civils,

je peux vous dire que le programme qui nous avait été présenté à l'époque était que lorsqu' il y avait des horaires atypiques, les personnels pouvaient accéder à l'intérieur. Voilà, moi je ne sais pas plus. »

M. PHILIP : « La question est qu'il faut que nous discussions avec les hospices. »

M. HUGUET : « Le stationnement est autorisé pour ces personnels, le soir à partir de 18h00 et le matin il est interdit à partir de 6h00. Tous les gens qui commencent à 6h30, ne peuvent pas en bénéficier, car il est autorisé uniquement la nuit aux personnels. »

M. PEISER : « Il faut que les personnels et leurs représentants revoient avec la direction des hospices civils, les modalités d'accès sur les horaires qui sont peut-être trop courts. »

M. HUGUET : « Mais oui, mais vous savez bien que les hospices civils de Lyon ont mis en place sur tous les hôpitaux ce stationnement payant essentiellement pour bénéficier de recettes supplémentaires. »

M. BERAT : « *inaudible* »

M. PHILIP : « Non c'est le Président du Conseil de Surveillance et le Conseil de Surveillance n'a pas de fonction exécutive, je vous le rappelle. »

Mme BERRA : « Il est néanmoins bien placé pour négocier avec les membres du Conseil de Surveillance. »

M. PHILIP : « Ce qui s'est passé avec les hospices civils de Lyon, c'est qu'en fait ils ont reporté sur la Ville, leurs propres problèmes, car il faut dire les choses comme elles sont. Mais voilà, cela ne fonctionne pas. Il va falloir que nous trouvions une solution avec les hospices civils, la solution n'étant pas de revenir en arrière, cela étant arbitré sur le stationnement payant. Par contre, les personnels ne sont pas hors règle, et ils auront des amendes à 135€, cela fait cher le stationnement sur les passages piétons. Il y a aussi l'espoir qu'à force d'amendes d'un côté, nous finissons par avoir un équilibre qui se crée. Ensuite, nous pourrions discuter si les hospices disent que le stationnement est autorisé à partir de 18h00, et s'il y a un problème le matin, nous pouvons essayer de trouver une solution ensemble pour cette période. Nous y sommes tout à fait disposés. »

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 20h20
